

Ce Journal paraît les Dimanches,  
Mercredi et Vendredi.

**PRIS**  
**de l'abonnement.**

POUR LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE :

Un an . . . . . 32 francs.

Six mois . . . . . 16 »

Trois mois . . . . . 8 »

HORS DU DÉPARTEMENT :

1 franc de plus par trimestre.

Un numéro . . . . . 25 centimes.

Annonces . . . . . 25 c. la ligne.

Réclames . . . . . 80 c. id.

# L'AVENIR

Journal du Progrès Social.

EMANCIPATION DES PEUPLES PAR L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

Le numéro du dimanche étant plus spécialement consacré aux intérêts de l'industrie et de la fabrique lyonnaise, il en est fait un tirage supplémentaire auquel on peut s'abonner séparément.

Prix de l'abonnement : Un an, 12 fr. ; — Six mois, 6 fr. — Trois mois, 3 fr.

On s'abonne :

A LYON, rue St-Dominique,  
n° 1, au 1<sup>er</sup>, chez M. RÉGIBAS ;

A LA CROIX-ROUSSE, rue du Viard, 3 ;

A PARIS, à l'Office-Correspondance de

LEJOLIVET et C<sup>o</sup>, place de la Bourse ;

A MARSEILLE, chez M. E. MARTIN, li-

cencié en droit, rue Sibie, 24, A ;

Et chez tous les Directeurs des postes et des

messageries.

Tous les articles, ayant un but d'intérêt public,

seront insérés gratuitement, quand ils seront revêtus

de signatures connues.

Les lettres et envois non affranchis seront rigoureu-

sément refusés.

Lyon, le 23 novembre 1846.

## ATTENTAT DE CRACOVIE.

Le triumvirat sacrilège, formé par la Russie, l'Autriche et la Prusse, pour l'égorgeant d'un grand peuple sur les ruines de ses lois et de sa liberté, vient de porter le coup de grâce aux derniers et pâles vestiges qu'offrait de l'héroïque Pologne la république libre de Cracovie.

Ecoutez cette sinistre nouvelle, qui n'est parvenue jusqu'à la terre de France que pour y raviver des douleurs mal éteintes, qu'après avoir répandu le deuil et la consternation sur les contrées qui nous séparent de la patrie de Sobieski.

La suppression de la république libre de Cracovie et sa réunion à l'Autriche ont été arrêtées entre les trois puissances...

### LA RÉPUBLIQUE DE CRACOVIE N'EST PLUS !

Les trois fœux despotes sont heureux ! ils ont enfin atteint le but qu'ils poursuivent depuis un siècle, eux ou leurs ascendants ; ils se sont assez rougi les bras dans le sang de leurs victimes. Exprimer la vie d'un peuple héroïque en morceaux de chair pantelante, c'est assouvir, comme il en est digne, le barbare appétit des tyrans ! C'en est fait, la dernière fibre de la Pologne a cessé de battre !... un sanglant ossuaire à ses ossements ! un pesant linceul pour tombeau !

Ce n'était point assez, le siècle dernier, d'avoir surpris ce malheureux pays par la plus infâme trahison issue du concert de l'insurrection de 1831, d'avoir décimé sous toutes les formes les glorieux combattants du droit et de la liberté ; de s'en être pris aux entrailles des mères outragées du noble sang qu'elles devaient transmettre à d'autres fils, héritiers à leur tour d'une juste vengeance ; de s'être payés, par le massacre des vieillards, des femmes et des enfants, des infructueuses défaites qu'avait fait subir aux profanateurs la liberté polonaise, aujourd'hui à jamais immolée ! ce n'était pas assez des tortures, des fers, de l'exil, des massacres de la Gallicie et des mines de la Sibirie ; ce n'était pas assez enfin de leurs vociférations de Centaure, se prenant à étouffer les cris de l'indignation et de la malédiction des peuples, sous lesquelles le triple Moloch doit crouler un jour !

Non ! il fallait encore que les mains impures de leurs séides vinsent toucher aux annales brillantes d'une nation aussi grande qu'infortunée ; il fallait que, sous le fléau du maître, la jeune génération polonaise oubliât jusqu'à son origine, et que, déshéritée des mœurs et des institutions nationales, elle apprit dans une langue étrangère la rage inhumaine des meurtriers de son pays. La république libre de Cracovie était restée comme une ombre vengeresse debout au milieu des débris de

## FRUITION DE L'AVENIR.

### UNE FLEUR.

(Suite et fin) (1).

Appelé aujourd'hui chez un malade, c'est la mère Brulard qui m'ouvre la porte. Dix ans l'avaient peu changée.

— Vous à Paris, madame Brulard ?

— Enchantée de vous revoir, mon cher Monsieur. Oh ! moi, je ne vous ai jamais oublié.

Mais je marchais toujours en l'écoutant, redoutant une histoire, bien que la bonne femme me parût triste. Elle continuait : — Une Parisienne malade fut soignée par moi dans notre petite ville, et voulut m'emmenner : Je vins. — Elle est morte, il y a quelque temps, en me laissant une petite pension. — Et moi j'ai repris mon ancien état.

— Mais chez qui suis-je ici, madame Brulard ?

— Chez un compatriote, M. Massas ; vous savez bien, un gros marchand de bois qui avait épousé...

— N'importe, interrompis-je en entrant dans une chambre sombre où gisait le malade.

Je m'approche ..

Comment vous dire tout ce qu'une voix mourante peut réveiller de souvenirs dans un seul mot :

— Oh ! que vous venez tard !

J'ouvre précipitamment et tout grand le rideau... — Mon courage suffit à peine à réprimer dans ma poitrine l'émotion qui s'en échappait ; car j'étais pas seul.

Hasard, destin, fatalité ! quel cruel génie me ramenait à des peines effacées ! — Un doigt divin a-t-il donc réellement écrit autour de tout événement : *Solidarité* ! — Le mal ne saurait-il frapper une existence sans faire écho dans d'autres existences ? — Est-ce là cette loi de Dieu qu'il faut accepter fatalement ?...

Qu'ai-je à vous dire ? — Vous avez bien deviné que je revoyais Marie !... douce victime qui se mourait d'un anévrisme.

Il n'est que l'anévrisme et la phthisie pour donner une mort poétique. Les malades souffrent peu. La puissance de souffrir s'affaiblit en même temps

(1) Voir les numéros des 4, 6, 11, 13, 18 et 20 novembre.

la Pologne, frêle édifice conservé sur le champ du carnage ; le sang d'innombrables martyrs l'avait sanctifiée ; toute une posterité croissait menaçante dans ses flancs ; la détruire en ses langes, c'était s'assurer l'impunité d'un grand crime ; il fallait un dernier coup de poignard et les tyrans l'ont donné !...

Il fut un temps où un pareil forfait ne se serait point consommé sans que l'épée de la France n'apprit aux despotes qu'on ne touche point impunément, sous ses yeux, aux institutions, à la liberté et à la nationalité d'un peuple. Mais ce temps est loin, bien loin. La France est caduque et décrépète jusque dans la génération qui vient de naître. Son glaive qu'elle ne brandit jamais sans que le monde n'en redoutât les coups, reste aujourd'hui dans le fourreau rouillé jusqu'à la garde ; ce n'est plus qu'une arme d'un autre âge, trop lourde pour nos débiles mains, et propre tout au plus à rappeler nos pères dans un coin obscur du musée des nations. Sa bannière, souillée de fange, ne serait point ramassée par le passant sur la voie publique ; et ses enfants... ses enfants, usés avant l'âge, ne sentent plus battre leur pauvre cœur que pour les passions sordides ; et, jouets des appétits matériels qui marquent notre époque au coin de la décadence et de l'abrutissement, ne se doutent même pas qu'ils ont de glorieuses traditions à perpétuer, et que c'est être parricide de la mémoire de ses pères que de sacrifier une antique réputation d'honneur, de gloire et de patriotisme aux dégradants instincts dont ils ont fait leur idole.

S'il n'en était pas ainsi, à la nouvelle de ce dernier sacrifice de la Pologne, un frémissement solennel d'indignation se serait fait sentir sur tous les points de la France. L'opinion publique aurait pénétré comme l'orage jusqu'au plus secret recoin du ministère, et là, puissante et courroucée, forcerait ce gouvernement lâche et sans cœur à demander aux cours despotiques du Nord l'exécution du traité, et à leur imposer le rétablissement de la nationalité polonaise.

Mais non ; le gouvernement qui nous mène connaît nos aptitudes. Il a aiguisé en nous d'autres desirs, et il sait comment apaiser les quelques vellétés de courage et d'honneur qui trahissent encore de loin en loin une origine que nous démentons chaque jour. Il a bien autre chose à faire que de s'occuper d'une nationalité détruite au mépris de nos intérêts et contre le droit des gens. Il lui faut vivre, avant tout, et que lui importent en conséquence nos puériles et vaines admonestations ?

Déjà, en 1831, il savait qu'il suffisait de déployer bannière pour terrifier l'aigle russe, à six cents lieues de distance, au bruit de l'enthousiasme de la France de juillet ; il s'est alors borné à de ridicules protestations, quand il avait à ses ordres toute une nation belliqueuse ! Que pourrait-il faire aujourd'hui

que la vie. — Une femme criant de douleurs aiguës, c'est repoussant... presque ignoble ! Il faut l'avoir aimée immensément pour que la pitié l'emporte sur l'horreur. — Il faut être trois fois vertueux pour ne pas fuir. — La femme, cet emblème de la fleur, semble ne devoir mourir que comme la fleur, en penchant languissamment sa tête. — Heureuses celles-ci !... bien infortunées les autres !

Je n'avais ni paroles ni larmes devant cette pauvre victime moissonnée belle encore, à vingt-cinq ans ! — Tout le passé se déroulait là devant ce présent fatal !

— Eloignez mon mari, me dit-elle des yeux plus que de la voix.

J'entraînai dans l'antichambre cet homme qui restait debout, les bras pendants, le corps secoué par des sanglots comprimés, me jetant toute sa force dans ces mots qu'il balbutiait : — Sauvez-la... toute ma fortune à vous ! — Elle est si bonne ! — Je l'aimais tant !...

— Espérez, lui dis-je en rentrant précipitamment, et me répétant pour la millième fois : — Civilisation ! à toi la palme pour faire des malheureux ! — Trois ici, quand tout pouvait aller mieux !...

Désespéré, je soulevai dans mes bras ce corps mourant ; je posai sa tête sur ma poitrine. — Marie !... murmurai-je tout bas.

— Mon Jacques, c'est donc toi ! — Laisse-moi te parler notre langue des temps heureux. — Dix ans écoulés, et rien d'effacé ! Toi à l'aurore de ma vie, toi à l'heure de la mort !... Le reste est un songe. — Laisse-moi là ! sur ton sein, la mort me prendra doucement. — C'est ainsi que j'entrevis le ciel... te souviens-tu ?

Je ne pouvais dire un mot... — Mes larmes tombaient chaudes sur son front.

— Ne pleure pas, toi que j'aime. — Reste ainsi... ne parlons pas. — Nous sommes encore dans notre retraite de verdure, vois-tu. — Tu m'effeuilles des fleurs ; — tu me donnes un myosotis... ; tu sais, cette fleur, mon image, à qui, pour vivre, il faut la liberté, le soleil et l'amour ! — Je devais bien mourir... Je n'avais plus ni liberté, ni soleil, ni robe blanche, — ni amour ! — Ton papillon, ton myosotis, sont en poussière, là sur mon cœur. — Regarde dans ce petit sachet. — Qu'on me les laisse... ; je le veux !

Sa voix s'affaiblissait. Pour l'entendre, il me fallait coller mon oreille à sa lèvre.

— Que je suis bien ainsi ! J'avais tant peur de ne pas te revoir ! — Tiens, là, sous mon chevet, prends ces pages écrites pour toi. — Ne m'oublie pas ; mais ne sois pas malheureux !... Je meurs dans tes bras !... — Là le commencement ; là devait être la fin !... Je ne regrette rien. — Lis, pleure et

que nous sommes froids à la nouvelle de la suprême spoliation de la France du Nord ? Rien, si ce n'est se livrer à de feintes colères dans les colonnes de ses journaux, Pégase facile à dompter, dont il lâche ou retient les rênes suivant que l'exigent ses intérêts.

Aussi prenons-nous en pitié le grand courroux de l'*Epoque* qui prétend effrayer les trois puissances absolutistes, en leur rappelant les traités de 1815. Ces déclamations furibondes cachent un piège que le *Journal des Débats* a pris soin lui-même de nous révéler en s'y associant. Cette feuille, en effet, nous a appris depuis longtemps à prévoir le but de ses rodomontades. Ses démonstrations belliqueuses nous préparent une lâcheté de plus à consommer, une honte de plus à boire, une tache nouvelle réservée au drapeau de la France.

Ce n'est pas en rappelant à des despotes, qui se rient de notre faiblesse, les traités dont ils n'ont que faire, que vous rendrez à la Pologne son territoire, son nom, ses institutions, la place enfin qu'elle doit providentiellement occuper en Europe. Ce n'est pas en formulant des menaces sans portée que vous parviendrez à vous laver de l'ineffaçable souillure qui vous pèse au front dans la chute d'un peuple généreux, que vous reprendrez d'anciennes limites si gratuitement offertes en 1830 et si honteusement refusées.

Non ; vous le savez trop, nous savons trop nous-mêmes que, dans quelques jours, ce dernier acte d'absolutisme qui vous est insolentement jeté à la face par l'Autocrate, sera considéré comme un fait accompli, et que, pareille à tant d'autres, cette honte ira salir une nouvelle page de nos annales.

Oui, la France se taira et la Pologne ne sera plus !

Et cependant, il est offert à notre gouvernement, dans l'attentat de Cracovie, une occasion favorable de réparer la faute immense de 1831, de se réhabiliter, quoique un peu tard, dans l'esprit des peuples qui ont encore foi dans l'étoile et le génie de la France !

Pour cela, que doit faire le gouvernement, que doit faire la France ? quelle doit être notre conduite en présence de la violation flagrante des traités de 1815 ?

C'est ce que nous nous réservons de traiter dans un prochain article.

F. D.

Nos lecteurs se rappelleront que dans un de nos derniers numéros nous propositions l'emploi des trains d'artillerie pour le transport des grains de Marseille sur notre place. Depuis ce moment les renseignements que nous nous étions procurés et nos propres réflexions nous avaient démontré la possibilité d'une prompte réalisation de cette idée ; mais le *Courrier de Lyon* n'était pas de cet avis, et dans son numéro du 21 novembre, il prouvait par des arguments spécieux l'insuffisance d'un pareil moyen. Aujourd'hui le ministère de la guerre vient de donner

pardonne. — Viens bien près !... plus près encore... que je respire ton haleine !... la mienne me manque... ; aide-moi...

— Tiens, ange, lui dis-je ; tiens, voilà de ma vie !

Et je me mis à la magnétiser avec une puissance surhumaine.

Je la vis se calmer progressivement, s'endormir, sourire et soupirer :

— Oh ! le ciel ! le ciel qui s'ouvre à moi ! — Que c'est beau ! et quel bonheur j'entrevois ! — Que la vie terrestre est désenchantée et stérile devant cette radieuse félicité qui vous est donnée ! — L'amour de la terre est une miette tombée de ce festin céleste... ; mais l'amour s'éteint là-bas !... ici, il est éternel ! — Je vais t'attendre, mon Jacques !... n'oublie pas !... ne souffre pas !...

Mais que je te dise, avant de te quitter tout-à-fait, dans quel dédale ils ont égaré ma jeune tête pour m'arracher à toi ! — Aurai-je la force ?... aurai-je le temps !...

« Dans ce couvent où l'on devrait connaître Dieu, on le confond avec je ne sais quelle fiction qu'ils ont nommée *Démon*. — Ignorance ! toujours fatale ignorance ! — Combien j'ai vu depuis !... Combien je vois mieux encore à cette heure suprême !

Ce Dieu que contient à peine l'univers, comme ils le font illogique, rétréci, impuissant !

Suivant eux, ton amour *feint* était un crime... un crime aussi mon amour *vrai*. — Tu m'oubliais, m'assurait-on : — Infamie pour toi !... — Je me souvenais : — enfer pour moi ! — Dieu punit l'amour d'éternels châtements ! — L'amour est le premier commandement de Dieu ! — Mon penchant pour toi, ma répulsion pour l'homme qu'on m'imposait : — Œuvre du *Démon* !

— Mon devoir était d'aimer ce que je détestais, de haïr ce que j'adorais... — Ma raison s'égarait à deviner la vérité au milieu de ces sophismes empoisonnés.

« C'est donc là votre morale ! m'écriais-je quelquefois, emportée de terreur !... Oh ! que la nôtre était plus simple au milieu de notre belle nature !... Une étoile lumineuse nous guidait et nous montrait le bien ! » — Alors on secouait sur ma pauvre tête affaiblie les foudres de la religion, qu'on me montrait toujours vengeresse dans ses malédictions et ses tourments éternels, qui me glaçaient d'épouvante !

Malade, folle, détournée des droites idées que je te devais, je déchirai ma robe blanche, — cette égide dont je m'étais entourée, croyant qu'elle me préserverait d'un époux indifférent ; car j'avais prié ma patronne de m'en donner un à *aimer*. — Et fermant les yeux pour ne pas voir ce bourbier où

des ordres au général commandant la 7<sup>me</sup> division militaire, pour que 100 chevaux de traits et 25 chariots du 4<sup>me</sup> régiment d'artillerie, et que 100 chevaux de traits et 25 chariots du 11<sup>e</sup> régiment de la même arme se rendent à Marseille, les premiers de Lyon, et les autres de Valence pour ramener dans notre ville les blés que l'abaissement des eaux et le renchérissement du frêt ne permettent pas d'expédier par le Rhône. Dès que cette mesure a été connue, le *Courrier* a changé de langage. Proposé par notre feuille qui n'était en cette circonstance que l'organe de l'opinion publique, ce moyen ne pouvait soutenir un examen sérieux; adopté par le ministère il n'était pas douteux qu'il ne produisît de bons résultats. Pour mettre nos lecteurs au courant de cette palinodie, nous mettons en regard les deux principaux points des deux articles :

*Courrier du 21 novembre.*

« Séduisante au premier abord, cette idée ne résiste pas à un examen sérieux... Il est certain qu'en regard à l'importance des besoins, les ressources de cette nature sont excessivement bornées et seraient insuffisantes à transporter une faible partie des approvisionnements nécessaires à l'alimentation de nos contrées... En tous cas, les avantages qu'on pourrait espérer de l'application de ce procédé seraient loin d'être compensés par ses inconvénients etc., etc., etc. »

*Courrier du 23 novembre.*

« Il n'est pas douteux que cette mesure ne contribue à amener une diminution de prix dans le roulage et ne produise, sous ce rapport, de bons résultats pour l'approvisionnement des villes de l'intérieur, auxquelles l'abaissement des eaux et l'insuffisance des moyens de transports ne permettent pas d'envoyer les grains qui encombrent, en ce moment, le port de Marseille. »

### Correspondance particulière.

Paris le 22 novembre.

A la date des dernières nouvelles de Vienne, le gouvernement autrichien venait de désigner le commandant et les régiments qui devaient aller tenir garnison à Cracovie. Ainsi se trouvait consommé l'acte des trois puissances.

— On dit que le roi a demandé hier, au ministre de la guerre, un rapport sur les fortifications d'Huningue. Ce rapport devait être fait d'urgence et dans les 48 heures.

— L'ordre a été expédié hier du ministère de la marine, de tenir dans les ports de Toulon, Brest, Rochefort et Cherbourg, plusieurs vaisseaux et frégates en disponibilité de rade.

— Le prince de Joinville va partir pour Cherbourg.

— On annonce que le ministère changeant à cet égard d'opinion venait d'envoyer l'ordre de suspendre l'expédition qui devait partir de Bourbon pour Madagascar.

— CHEMINS DE FER. — Il a beaucoup été question hier à la Bourse d'un rapprochement entre les conseils d'administration des chemins de fer de Paris à Lyon et du Nord, et par suite de l'adoption d'une mesure importante qui serait de nature à ramener un peu de confiance sur la place. On disait que les deux conseils d'administrations s'étaient entendus, et que le Nord ajournait au mois de mai son prochain appel de fonds qui avait été fixé au mois de janvier. La compagnie de Lyon lui prêterait la moitié des fonds provenant de son appel de fonds, qui est fixé au mois de décembre, soit 15 millions qui lui seraient rendus à mesure que les versements du Nord s'opèreraient. La même combinaison serait adoptée pour les versements de 50 f. des deux compagnies, fixés au mois de juin et juillet.

### Nouvelles étrangères.

Revue des journaux de Londres :

L'affaire du mariage espagnol, dont les feuilles anglaises avaient fait tant de bruit, commence enfin à rentrer dans l'oubli. Le *Globe* du 18 novembre fait à ce sujet les réflexions sui-

je plongeais ma pauvre vie; jadis si pure et si belle... je me délivrai de ces obsessions perpétuelles... je me maria!

Quand je me réveillai à ces ignobles réalités que j'ignorais... un tourbillon de sinistres projets mesaisit!... Hélas! je n'en suis pas morte!... mon agonie a duré dix ans!

Je cherchais dans la science que tu aimais mes uniques distractions. Je communiquai de pensées avec toi en lisant notre *matra*. Il me fit pardonner aux hommes... J'eus de douces larmes pour rafraîchir un peu celles qui brûlaient mon cœur.

Laisse-moi dire encore, continua-t-elle, voyant en moi la pensée de l'interrompre; — ne cherche pas pour me faire vivre! Je vais mourir... Je ne regrette rien. — Laisse-moi parler...; mes forces s'épuisent: — bientôt tout sera accompli. — Et j'ai bien gagné la mort, va! Rien n'a été donné en compensation à ma pauvre âme déshéritée! J'ai expié dans le monde quatre mois de bonheur hors le monde: Il s'est vengé! — Ma courageuse résignation ne m'a pas même mérité une récompense du ciel: — je n'ai pas été mère! — Moi, mourante, je n'ai pu donner la vie! souffler à un petit ange mon âme qui m'échappait, inutile en ce monde! — Je n'ai pu désaltérer ma soif d'amour à cette coupe permise, avant de vider mon calice! Ce trop plein de mon cœur, qui le faisait battre si violemment, l'a usé avant le temps.

Ma petite fille eût été si jolie! Tes traits m'étaient présents toujours!... Elle aurait eu ton visage, ton nom, le charme de ta voix! — Je t'aurais aimé en elle; — je l'aurais aimée en toi! — Je l'aurais bercée doucement en lui donnant mon sein; — et en rêvant de notre chère solitude... je l'aurais imaginé *tienne*! — J'aurais vécu pour elle: — Dieu fait vivre les mères pour le besoin de leur enfant!... — Mais, de trop sur la terre, je n'ai connu que les dégoûts imposés à la femme.

Je voudrais avoir le temps de l'initier à tous mes rêves de jeune fille, alors que courant avec toi, je croyais traverser la vie... toujours appuyée sur ton bras!... — Je voudrais te faire comprendre tous les ravissements de mes nuits d'insomnie, que je trouvais si douces passées avec ton souvenir!... quand, recueillant ma pensée, je me sentais frissonner de la même émotion que j'éprouvai à ton premier baiser. Hélas! avoir eu cet avant-goût d'un bonheur que je devais ignorer à jamais!... — Laisse-moi te dire tout bas, Jacques bien aimé!... approche, approche encore: — Je me suis quelquefois réjouie que mon souvenir fût sans tache dans ta pensée; que mon amour ne fût pour moi qu'une vertu. Eh bien! malheur!... La nuit, quand je pleurais en répétant ton nom; — quand je me rappelais que j'avais été aimée... que je ne le serais plus! — Mon dieu! s'il y a crime devant les hommes, pardon!... — je me surprisais à pleurer la faute que je

vantes qui donnent le dernier mot de cette pitoyable comédie :

« Il est évident que lord Brougham ne s'est rendu à Paris que pour voir ses lettres de créance de M. Guizot, comme ministre plénipotentiaire auprès de la cour de St-James, avec *carte blanche* des Tuileries, de former un nouveau ministère pour l'Angleterre dans le sens français, et par suite le renouvellement conditionnel de l'entente cordiale. Personne ne saurait douter que le noble et savant lord ne soit l'homme le plus capable de l'Europe de remplir une pareille mission. Une fois, il offrit à lord Castlereagh de faire renoncer l'Amérique à la guerre avec nous. Depuis il a tenu l'olivier de la paix entre la France et l'Angleterre, et les préliminaires étant réglés à Paris, nous devons nous attendre à la formation d'un ministère Brougham. Au fond toute la question est de savoir si lord Brougham apportera un traité de commerce dans sa poche. Tout le monde sait qu'un traité de commerce est le fin mot de l'énigme de tout ce bruit que l'on a fait sur les mariages d'Espagne. »

Mais la politique à ses retours subits, et l'on n'est jamais bien sûr la veille des événements du lendemain. Aussi, voici ce que le même journal disait le 19 :

« Notre correspondant de Sain nous assure d'après la meilleure autorité, que lord Normanby n'a jamais eu l'intention de quitter Paris dans les circonstances actuelles. Sa présence était nécessaire en Angleterre dans l'intérêt de ses propriétés du Yorkshire; mais le noble lord a tellement craint d'exciter quelques inquiétudes en s'éloignant, qu'il s'est décidé à sacrifier toute considération personnelle aux devoirs que lui impose sa position officielle, et à ne pas quitter son poste, ne fût-ce que pour un seul jour. C'est donc la marquise de Normanby qui se rend en Angleterre, au lieu du marquis, et elle a pris congé de la reine des Français dimanche dernier. Il paraît que le personnage qui, d'accord avec le gouvernement français, avait formé un plan pour renverser lord Palmerston, a perdu tout espoir de succès, et l'a franchement avoué au roi. »

— Le *Sun* considère l'annexion de la république de Cracovie aux Etats de l'Autriche, comme l'injustice la plus odieuse et la plus flagrante que l'on ait vue depuis le honteux démembrement de la Pologne; en excitant à la révolte les habitants de la Gallicie, au mois de février dernier, l'Autriche, dit ce journal, s'est créée une excuse pour une mesure décisive, et maintenant elle profite de la mésintelligence survenue entre la France et l'Angleterre, pour réaliser ses intentions longtemps cachées.

— Le *Times*, sous la rubrique de Madrid, contient une dernière nouvelle de Portugal qui nous a tout l'air d'avoir été imaginée à Londres pour remplir les immenses colonnes de ce journal.

La reine de Portugal a, dit-il, exprimé la résolution, si les affaires tournent mal, de quitter Lisbonne et de se rendre aux Adores où, comme son père, elle lèvera une armée pour revenir chasser les libéraux du Portugal.

— Le *Morning-Advertiser* pense que deux traits importants du mariage du duc de Bordeaux avec la fille du duc de Modène, sont l'immense fortune de cette princesse et l'influence puissante de sa famille; ce mariage, dit ce journal, a été fait avec le concours cordial de l'Autriche.

— Lord John Russell a été élu lord Recteur de l'université de Glasgow.

— Il paraît qu'au lieu de s'entendre avec la Hollande au sujet de l'évacuation de Bornéo, l'Angleterre vient de décider d'y envoyer des renforts, et que le commandant de la division navale a déjà commencé à faire construire une petite forteresse sur une éminence qui domine la ville.

ALLEMAGNE. — On lit dans la *Gazette de Carlsruhe* du 17 novembre: Aujourd'hui avant midi plusieurs courriers sont arrivés de Vienne, et dans l'après-midi, ceux qui les avaient reçus ont vendu pour des sommes considérables d'effets publics. On disait que le prince de Metternich était tombé malade, que des mesures importantes avaient été prises relativement à la

n'avais pas commise... — J'aurais voulu avoir une heure, une minute de cette double vie que connaissent ceux qui s'aiment de toute la puissance de leurs âmes!... — Et en ce moment encore, où j'entrevois cette vie future dans laquelle la moitié de mon être plonge déjà... à cette heure suprême... si près de la mort... je voudrais avoir vécu!...

Jacques, mon bien-aimé! appuie-moi sur ton cœur! Je t'aime comme aux premiers jours. Ma conscience ultramontaine me dit que l'amour pur est vertu, jamais crime!... — Ne m'éveille pas... la mort vient... elle m'effraierait peut-être... tandis qu'ainsi... elle m'est la véritable vie.

Adieu! laisse-moi respirer ton haleine!... je l'emporterai dans l'immensité qui s'ouvre à moi... — Oh! quelle est cette lumière éblouissante qui fait pâlir le soleil lui-même!... quel fluide parfumé et envivrant assoupit mes maux en exaltant mon âme!... mon âme qui se précipite dans je ne sais quel arôme impalpable et brillant!... — Au revoir... je sens tomber ma dépouille mortelle, ignoble chrysalide!... — Mon âme seule est encore là pour répéter ton nom... Jacques!... souvenirs-toi... là-haut!...

— Et tout se tut!... — Je tonais un cadavre!... — Je fermai ses yeux de mes lèvres... Je posai un saint baiser sur cette bouche pour la clore... (1) Je restai là longtemps, ne pouvant m'arracher à cette couche de douleur, où s'éteignait cette enfant que je crus oubliée!... — Et moi, je m'étais consolé!

Pauvre femmes! vous n'avez que l'amour où verser toutes les puissances de votre être! Et l'amour vous est toujours fatal! — La civilisation posant des bornes à votre cœur, à votre intelligence, vous a dit: « Tu n'iras pas plus loin! »

L'homme aime avec impunité, lui. — Il a pour oublier, la science, l'ambition, le plaisir: il a tout. — La femme, rien!... que la mort pour refuge!

J'écoutais encore et mon docteur ne parlait plus cependant... J'écoutais les mille échos qu'il venait d'éveiller en moi. — Nous pleurons tous deux!

— Pauvre ami! dis-je en prenant sa main, vous avez souffert!

— Je souffre encore, soupira-t-il.

E. DE CROIZIER.

FIN.

(1) Ce fait est vrai.

Gallicie: ce qu'il y avait de plus probable, c'est qu'il y avait eu un soulèvement à Cracovie.

— La *Gazette de Cologne* du 18 novembre donne, sous la rubrique de Francfort-sur-Mein, à la date du 15 novembre, la nouvelle que l'annonce semi-officielle par la *Gazette d'Augsbourg* de la réunion à l'Autriche du territoire de Cracovie, a produit dans cette ville une grande surprise, et que la bourse en a subi une influence d'autant plus sensible, que des banquiers venaient de recevoir de Vienne les cours en baisse. On est porté à croire, dit le même journal, que l'acte d'incorporation de la part de l'Autriche est déjà un fait accompli qui ne peut amener une conflagration européenne. — La même feuille ajoute: En n'admettant même pas comme préalable l'assentiment de la France et de l'Angleterre à la résolution prise par les puissances du nord, le refroidissement entre les deux cabinets de l'ouest éloigne l'idée d'une action combinée entre eux. Des remontrances auront lieu sans doute, ne serait-ce que par les attaques de l'opposition qui ne laissera pas que d'élever la voix et dans la presse et à la tribune. On finira par ranger l'événement de Cracovie dans la catégorie des faits accomplis, comme celui du mariage espagnol, qui n'a pas non plus effarouché les puissances du nord.

— On assure que le maréchal Soult, si sa santé le lui permet, assistera avec plusieurs autres officiers français, aux grandes manœuvres qui auront lieu l'année prochaine près Wesel (Prusse Rhénane). (*Gazette de Trèves*).

PRUSSE. BERLIN, 15 novembre. — Le traité de commerce avec la Sardaigne vient d'être conclu: on assure que des négociations sont entamées avec les Etats-Unis et les principautés du Danube. Le traité avec le royaume des Deux-Siciles est à la veille d'être ratifié. (*Correspondant de Hambourg*.)

AUTRICHE. VIENNE, 15 novembre. — Demain l'incorporation définitive de Cracovie dans le royaume de Gallicie aura lieu par le commissaire impérial plénipotentiaire comte Deym, à qui cette mission a été confiée. Les trois puissances publieront à cet égard un manifeste, et l'ordonnance de prise de possession sera affichée sur les murs de Cracovie. (*Gazette d'Augsbourg*.)

HESSE ÉLECTORALE. CASSEL. — La diète vient d'être dissoute par ordre de S. A. R. le prince électoral co-régent. (*Feuilles de Francfort*.)

SUISSE. ZÜRICH. — On prétend que Lucerne n'est pas éloigné de proposer une transaction dans l'affaire des jésuites; que M. Meier, secrétaire du gouvernement s'est rendu à Rome pour obtenir le rappel des jésuites, et que M. le comte Rossi a reçu mission de le seconder. (*Gazette fédérale*.)

BOLOGNE, 5 novembre. — Un décret du pape remet en vigueur l'ordonnance de 1732, par laquelle Ancône et Sinigaglia avaient été déclarées ports libres. Des entrepôts seront établis dans ces deux villes. (*Journal allemand de Francfort*.)

DE LA MER NOIRE, 28 octobre. — On nous écrit de Curdiston qu'il y a eu un massacre général des Nestoriens par les Curdes de Dschezire jusqu'aux monts Hakkiam. Ce massacre a été ordonné par Baderkhan, ce chef puissant, qui, provoqué par une première attaque des Curdes, a juré sur sa barbe de ne pas épargner un seul chrétien dans ses domaines. Le patriarche des Nestoriens s'était réfugié de Dschulamerk à Mossul. (*Gazette d'Augsbourg*.)

ANGLETERRE. LONDRES, 20 novembre. Cité, 4 heures. — Consolidés pour compte. — Ouvert: 94 5/8, 3/4. — Fermé: 94 3/8, 1/2. — Au 26 novembre, 94 3/8, 1/2. — Espagnols: actif: 25 5/8, 3/4. — Passif: 5 1/2. — Portugais: 36. — Hollandais: 4 0/0, 58 3/4.

CHEMINS DE FER FRANÇAIS. Lignes homologuées. — Paris-Rouen, 48. — Paris-Orléans, 36. — Strasbourg-Bâle, 9. — Rouen-Havre, 27. — Boulogne-Amiens, 2 3/8 et div. — Orléans-Vierzon, 2 1/2. — Orléans-Bordeaux, 1 1/2. Paris-Strasbourg, 1, perte. — Tours-Nantes, 1 1/2, perte. — Paris-Lyon, 1 1/4, perte. — Nord, 9 1/2, 3/4, 7 1/4, 1 1/2, 3/4.

— Par ordre de lord John Russell, des lettres d'avis ont été envoyées ce matin à tous les ministres pour les convoquer en conseil de cabinet, qui aura lieu au Foreign-Office, demain, à midi, et où, dit-on, seront agitées diverses questions importantes.

— Le 19 janvier est décidément l'époque fixée pour l'ouverture du parlement.

— Le *Marys* a apporté des nouvelles de Lisbonne du 12 novembre. — On craignait à Lisbonne que le succès des troupes de la reine ne fût douteux. L'escadre anglaise était prête à recevoir la reine à bord; elle n'a débarqué ni matelots, ni soldats de marine. La frégate américaine (on croit que ce pourrait être le bâtiment anglais *América*), ayant voulu entrer à Oporto, a été dématée par les batteries de la place.

— Le prince Louis-Napoléon et le prince Jérôme ont quitté l'hôtel de Brunswick pour se rendre à Leamington.

### Chronique locale.

Le ministre de la guerre vient de donner des ordres au général commandant la 7<sup>e</sup> division militaire pour que 100 chevaux de trait et 25 chariots du 4<sup>e</sup> régiment d'artillerie, et 100 chevaux de trait et 25 chariots de la 11<sup>e</sup> de la même arme, partent, les premiers de Lyon et les autres de Valence, avec le personnel nécessaire, pour se rendre à Marseille, afin de ramener à Lyon des blés que l'abaissement des eaux et le renchérissement du frêt ne permettent pas d'expédier par le Rhône.

Il n'est pas douteux que cette mesure ne contribue à amener une diminution de prix dans le roulage, et ne produise, sous ce rapport, de bons résultats pour l'approvisionnement des villes de l'intérieur, auxquelles l'abaissement des eaux du Rhône et l'insuffisance des moyens de transport ne permettent pas d'envoyer les grains qui encombrent en ce moment le port de Marseille.

— Nous apprenons à l'instant que la raffinerie de sucre de M. Camichel, à Grenay (Isère), vient d'être la proie des flammes. Nous attendons d'autres détails sur le nouveau sinistre que nous avons à déplorer.

— Ces jours derniers, vers les huit heures du soir, une femme entra chez le sieur Faverjon, aubergiste à Margerie-Chantagret, et demanda à boire et à manger. Pendant que la femme de l'aubergiste était allé chercher du vin, cette femme s'introduisit dans un cabinet attenant à l'appartement où elle se trouvait, et prit une petite boîte, contenant les bijoux et dorures de la femme Faverjon, qui ne s'aperçut point de cette soustraction;

bientôt après l'inconnue paya sa dépense et partit. Un peu plus tard, l'aubergiste s'aperçut du vol commis à son préjudice, et ses soupçons se portèrent sur la femme qui, quelques instants auparavant était dans son auberge; il se transporta immédiatement à Saint-Jean-Soleymieux, pour faire sa déclaration à la gendarmerie. Par suite du signalement donné, l'arrestation de la voleuse fut opérée. Cette dernière nia d'abord, mais pendant l'interrogatoire que lui fit subir le brigadier de gendarmerie, deux autres gendarmes présents remarquèrent qu'elle tirait de sa poche et cherchait à cacher avec beaucoup de dextérité, dans un de ses gants, un objet assez volumineux; les gendarmes fouillèrent ce gant et y trouvèrent la boîte renfermant les bijoux de la dame Faverjon. En présence de cette preuve, l'inculpée avoua sa faute, et déclara se nommer Marie Meyer, femme Gendre, née à Fribourg (Suisse), domiciliée à Saint-Etienne, et âgée de trente-six ans. Elle a été conduite dans la maison d'arrêt de cette ville, et mise à la disposition de M. le procureur du roi. (Courrier de St-Etienne).

— Nous avons rapporté dans un de nos derniers numéros, d'après le journal de Villefranche, que deux pains d'une livre avaient été dérobés par un homme affamé dans l'étalage du sieur Laforêt boulanger à Villefranche.

Le même journal nous apprend aujourd'hui qu'une pauvre soustraction vient d'être faite au préjudice d'un autre boulanger de la même ville, et ne craint pas de qualifier de *harpies rôdant autour des boulangeries*, les malheureux que la faim pousse au vol. Nous croyons de notre devoir de flétrir, comme elle le mérite, cette qualification blessante et injuste. L'indigent sans travail et sans pain, souffre assez physiquement du dénuement auquel il est réduit sans chercher à lui en faire un crime.

### Nouvelles diverses.

Une lettre d'Ostende annonçait que le prince Pierre-Joseph Bonaparte, fils de Lucien Bonaparte, était arrivé mercredi dans cette ville avec son secrétaire, et qu'il devait partir le lendemain pour Douvres, pour aller faire visite à son cousin le prince Louis-Napoléon, à Londres. Nous apprenons que le prince est arrivé. — Le prince Jérôme-Napoléon est arrivé à Londres, venant de Bruxelles.

— On écrit de Birmingham, mercredi soir :

« Hier matin, de bonne heure, une explosion terrible a eu lieu à la houillère de Ronds-Green, située à New-Berry-Lane, près Oldburg, à cinq milles environ d'ici. Cette explosion a eu lieu entre cinq et six heures du matin; vingt-cinq hommes environ étaient dans le puits. Des secours aussi prompts que possible arrivèrent, mais malheureusement trop tard : des corps noircis et brûlés étaient jetés çà et là; seize personnes avaient perdu la vie, et trois autres moururent au bout d'une heure. Il y a encore un autre blessé que l'on espère sauver. On ne sait si la personne chargée de la ventilation s'en acquitta; mais toujours est-il que cet événement a produit une consternation impossible à décrire parmi les habitants du voisinage.

— Nous apprenons que la police a la certitude que le notaire Dupray n'a pas mis fin à ses jours; il paraît même qu'elle est maintenant sur ses traces.

— La réserve de la banque de France, qui était l'année dernière, au mois de novembre, de 180 millions, n'est plus maintenant que de 106 millions.

— On annonce que l'Angleterre, pour mettre fin à la guerre des Caffres, vient d'user du moyen employé par elle dans les Indes : elle a proclamé un des chefs indigènes roi des Caffres, a promis par le traité d'investiture de lui donner des subsides, à la charge par lui de combattre les ennemis de l'Angleterre.

— Un incendie a détruit, dans la nuit de mercredi à jeudi dernier, dix maisons à Tréwillers (canton de Pontarlier).

— Un accident bien déplorable est arrivé dans la soirée du 11 de ce mois au pont de Rodes, arrondissement de Gordon (Lot). Un entrepreneur de routes ayant déposé chez lui, sans prendre les précautions nécessaires en pareil cas, un baril contenant 50 kilogrammes de poudre de mine, a, par son imprudence, occasionné une explosion terrible qui a détruit de fond en comble sa maison ainsi qu'une partie de celle de son voisin. Deux personnes ont été tuées sur le coup et cinq autres sont plus ou moins grièvement blessées.

— A Moulins-Engilbert, deux jeunes filles viennent de mourir d'une manière bien malheureuse; elles couchaient ensemble, et avant de se mettre au lit, elles avaient eu l'imprudence de laisser dans leur chambre du charbon encore en feu; elles ont été asphyxiées. Les secours de l'art leur ont été vainement prodigués. La plus âgée n'avait pas vingt ans.

— On lit dans le *Barbier de Lille* :

Un crime déplorable a été commis hier soir dans notre ville. Un homme, le nommé N\*\*\*, bien connu des amateurs d'animaux par sa profession qui consistait surtout à offrir des chiens dans les maisons particulières, exploitait encore un autre genre d'industrie. Il cherchait des remplaçants pour les *mar-chands d'hommes*, et ceux-ci lui remettaient une prime de cent francs chaque fois qu'un remplaçant leur était livré. Il y a quelques jours, une partie de cette marchandise avait été fournie et la prime reçue; mais il paraît que le marchand de chiens avait un associé, le nommé César Caillet, et que, lorsqu'il s'agit de partager les bénéfices, une querelle s'engagea, pendant laquelle l'exploitant de la race canine donna un si violent coup de couteau dans le bas-ventre de son adversaire que les entrailles sortirent aussitôt et qu'il fut transporté mourant à l'hôpital St-Sauveur. Le meurtrier, effrayé sans doute de son crime, se porta à lui-même un coup de couteau dans la cuisse, mais sa blessure est peu grave. Arrêté immédiatement, il a été conduit à la prison du Palais-de-Justice.

— Mme veuve Auchard, nourrice du roi de Rome et la seule qui ait fait le service auprès de S. M., est morte le 15 à Lagny. Le roi Louis-Philippe lui avait rendu sa pension en 1831.

— Le célèbre chimiste Marsh, inventeur de l'appareil de ce nom, vient de mourir à Londres. Il laisse une femme et des enfants dans la plus cruelle misère.

— Nous apprenons que 3 des principales sociétés scientifiques d'Amérique, celles de New-York, de Washington et de Philadelphie, viennent de voter une médaille d'honneur à M. Leverrier pour sa belle découverte.

— On est occupé en ce moment, malgré la saison, à faire le dragage de la Seine dans Paris. Cette opération n'est que le com-

mencement de travaux plus importants qui doivent être exécutés au printemps prochain.

— On écrit de Montpellier :

« Nous avons eu notre inondation. Le Lez a éprouvé, dans la soirée de mercredi, une crue qui a presque atteint celle de 1811, la plus forte dont nos pères aient gardé le souvenir. Au Pont-Juvénal, l'eau montait jusque sur la route des deux côtés du pont; les voitures et les charrettes ne pouvaient passer qu'avec peine devant le bureau d'octroi. La fabrique de M. Granier a été entièrement cernée, et les ouvriers n'ont pu en sortir que par la fenêtre; plusieurs même y ont passé la nuit. La plaine de Pont-Trincat a été inondée. De ce côté, la rivière passait sur le Pont-Méjean. On ne cite pourtant que peu de dégâts occasionnés par ce débordement; les plus considérables ont eu lieu aux établissements de natation où d'assez forts dommages ont été constatés. Jeudi matin, un nombre assez considérable de curieux s'est rendu au bord du Lez pour voir le spectacle inusité que présentait notre paisible rivière, mais à cette heure le Lez avait déjà diminué de plus d'un mètre.

» La Mosson a également grossi et a débordé sur plusieurs points.

» L'Hérault est sorti de son lit, une partie des deux chaussées du pont en fil de fer de Canet ont été fortement ébréchées. On a fermé l'entrée du pont à tous les passants.

» La rivière de Boynes intercepte le passage de la route royale de Clermont à Pèzevas.

» Le Lergue a fait aussi beaucoup de ravages. Nous ne savons quand est-ce que le beau temps reviendra, car le ciel est toujours brumeux et la pluie ne discontinuë guère, et pourtant les semailles sont en retard et bon nombre de travailleurs n'ont pas de pain.

— UN MONSIEUR ET SA CANNE. — M. le comte de N... perdit, il y a quelques jours, dans un des meilleurs restaurants du boulevard de Gand, une petite canne marquée à ses armes. Il avait déjà oublié cette perte de peu d'importance, lorsque hier, se trouvant chez le même restaurateur, il vit entrer un monsieur qui avait l'audace de se promener sa canne à la main. Aussitôt il court à lui et se précipitant dans ses bras :

— Ah! monsieur, s'écrie-t-il souffrez que je vous embrasse.

— Mais je ne vous connais point, fait l'autre en se débat-

tant.

— Ni moi, mais vous êtes de mes parents et j'éprouve le besoin de vous témoigner mon amitié.

— Le diable m'emporte si je vous ai jamais vu!

— Allons donc! vous êtes mon cousin. Je vois à votre canne que vous portez de gueules au chevron d'argent, et il n'y a que M. le comte de N..., mon cousin, et moi, qui ayons droit à ces armoiries.

Ainsi blasonné, l'indiscret emprunteur ne fit pas difficulté de restituer la canne; les armes de M. de N... étaient devenues parlantes, elles avaient crié au voleur! (Journal de l'Ain.)

### COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

PRÉSIDENCE DE M. ROUSSIGNÉ.

Audience du samedi 21 novembre.

Affaire du sieur Jené dit Jeune. — Accusation d'homicide volontaire et avec préméditation.

Cette affaire qui a excité à un haut degré la curiosité publique, avait attiré de bonne heure une affluence considérable de curieux aux abords de la cour d'assises. Cependant à dix heures les témoins et les journalistes sont seuls admis dans l'intérieur de la salle, et le bruit circule que le huit-clos le plus rigoureux sera ordonné. Au nombre des vingt-sept témoins assignés se trouvent la dame Jené, femme de l'accusé, et son jeune fils Jean Jené, âgé de 4 ans.

A dix heures un quart l'accusé est introduit : c'est un homme de petite taille, sa figure est maigre et pâle, ses yeux sont profondément enfoncés dans leur orbite. Il paraît triste et abattu. Quelques instants après la cour entre en séance.

M. le Président : Accusé, levez-vous. Quels sont vos nom et prénoms?

L'accusé : Louis Jené dit Jeune, âgé de 29 ans.

D. Quelle est votre profession?

R. Tailleur.

D. Où êtes-vous né?

R. A Washenheim en Bavière.

D. Où demeuriez-vous au moment de votre arrestation?

R. Rue Montmartre, n° 129.

M<sup>e</sup> Duchêne, greffier, donne lecture de l'arrêt de renvoi et de l'acte d'accusation d'où résultent les faits suivants :

« Louis Jené vint se fixer à Paris il y a environ douze ans. Il n'avait que 22 ans, lorsqu'en 1840 il épousa Henriette-Rosalie Brunel, alors cuisinière, âgée également de 22 ans. Ils vivaient en bonne intelligence : tout semblait prospérer dans leur intérieur. Jené se faisait remarquer par sa probité, et son travail lui avait acquis une modeste aisance. Le sieur Jay, chapelier, rue Vivienne, 53, était un de ses principaux clients; il lui faisait confectionner des paletots dont il joignait la vente à son commerce de chapellerie; ses visites chez les époux Jené étaient fréquentes et elles finirent par devenir un sujet d'inquiétude pour le mari. Jené hésita longtemps à rompre toute relation avec ce chapelier, mais une explication ayant eu lieu entre eux, il lui défendit de revenir chez lui, et il lui adressa de vives menaces pour le cas où il enfreindrait cette défense. Cette mesure ne calma point l'accusé qui demeura en proie à de violents soupçons et résolut de les éclaircir. — Après s'être un soir vainement couché sous un lit près de sa chambre à coucher, il recourut à un autre moyen. Le 17 août dernier, il annonça à sa femme et aux personnes de sa maison, que le lendemain il irait à Senlis pour affaires. En effet, le lendemain 18, vers quatre heures, sa femme ayant eu occasion de sortir, il lui recommanda de ne pas être longtemps dehors. Il profita de son absence pour dire à ses ouvriers de ne pas revenir travailler à l'atelier le soir, ajoutant : « J'ai annoncé que j'allais à Senlis; lorsque ma femme rentrera, vous lui direz que j'étais pressé par l'heure et que je suis parti; mais je vais rester ici et me cacher, parce que j'ai entendu dernièrement ma belle-sœur mal parler de moi avec ma femme, et que je veux savoir à quoi m'en tenir. »

» Au retour de la femme Jené et sur la demande qu'elle fit de son mari, un des ouvriers répond qu'il vient de partir, et tous quittent l'atelier pour aller dîner et ne plus revenir. Cependant Jené était déjà caché dans un réduit, derrière les lieux d'aisance et attendant à la chambre à coucher. Il y resta jusqu'à huit heures du soir. A ce moment, la femme Jené venait de coucher son enfant et n'avait conservé elle-même que quelques vêtements

en raison de l'extrême chaleur, lorsqu'un bruit de sonnette annonça qu'on ouvrait la première porte d'entrée; la femme Jené s'avance et se trouve dans le magasin seule avec Jay. Jené lui-même avait reconnu la voix et le pas de cet homme. Les entrepri- ses de Jay ne se font pas attendre; divers bruits témoignent à la fois et de ses coupables efforts et de la résistance de la femme Jené. Bientôt elle est entraînée dans sa chambre à coucher et placée sur le lit. Jené aussitôt arrive jusqu'à la porte de la chambre à coucher; il est armé d'un pistolet qu'il avait chargé depuis quelques jours avec quelques grains de plomb (à rincer les bouteilles). Il hésite un moment, il déclare s'être rappelé qu'en chassant Jay de chez lui, cet homme lui avait répondu : « Eh bien! moi aussi, je suis toujours armé. » Jené pense donc qu'il ne sera pas en mesure de lutter avec son pistolet, n'ayant jamais fait usage d'armes à feu, et il va prendre un couteau dans la cuisine. Il pénètre ensuite dans la chambre à coucher: Jay était lui-même sur le lit en flagrant délit d'adultère. Au moment où il se retourne, Jené lui tire son pistolet presque à bout portant, car l'œil fut tout injecté de poudre, mais le plomb était sans doute déjà tombé du canon, car il n'existait aucune blessure. Jay fait alors un pas vers Jené, mais il reçoit à l'instant dans la poitrine deux coups de couteau et il tombe sans mouvement. Pendant la lutte, la femme Jené était parvenue à fuir et s'était cachée dans sa cuisine. Son mari, après avoir vu Jay tombé à ses pieds, descendit chez le concierge pour lui dire avec émotion et en pleurant: Je viens de tuer un homme chez moi, allez chercher le commissaire de police. »

La mort de Jay avait été instantanée.

Les médecins chargés de procéder à l'autopsie du cadavre, ont constaté que le front et les yeux étaient noircis par la poudre; ils ont reconnu que le poumon gauche avait été traversé de part en part, et que le couteau avait pénétré jusqu'au cœur.

Jené a témoigné un grand regret de son action; il a expliqué en même temps que ne pouvant dominer les soupçons qui l'obsédaient, il avait épié les démarches de Jay et de sa femme dans l'intention de les punir tous deux s'il les trouvait en flagrant délit; que Jay seul lui avait paru coupable, et qu'il n'avait voulu atteindre que lui; que néanmoins il ne l'aurait point frappé de son couteau si cet individu, qu'il croyait armé, ne s'était pas avancé vers lui d'un air menaçant et ne l'avait pas poussé avec violence.

Après la lecture de l'acte d'accusation pendant laquelle l'accusé a versé d'abondantes larmes, M. Bresson, avocat-général, requiert, attendu que la publicité peut être dangereuse pour l'ordre et les mœurs, que les débats aient lieu à huis-clos.

Me Crémieux, avocat du sieur Jené, déclare ne mettre aucun obstacle à la demande du ministère public.

La cour, après en avoir délibéré, fait droit aux réquisitions de M. l'avocat-général, et, sur la demande de Me Crémieux, M. le président autorise les avocats en robe présents au barreau à assister aux débats. — Après que les témoins, tant à charge qu'à décharge, se sont retirés dans les chambres qui leur sont respectivement désignées, les huissiers font immédiatement évacuer le public de la salle d'audience.

Le verdict du jury a prononcé l'acquittement de Jené.

### Variétés.

#### INDUSTRIE.

DU COMMERCE DES SOIES ET SOIERIES EN CHINE, CONSIDÉRÉ DANS SES RAPPORTS FUTURS AVEC LA FRANCE.

L'auteur de l'article que nous allons reproduire s'adresse aux armateurs, et leur fournit quelques instructions sur la manière dont devraient opérer les subrécargues de navires envoyés en Chine, les met en garde contre la friponnerie des Chinois et contre la concurrence anglaise. Ces instructions nous ont paru trop précises pour que nous négligions de les reproduire, puisqu'il ne s'agit pas ici d'une matière de peu de valeur, mais au contraire d'une matière qui, une fois teinte, égale poids pour poids celle de l'argent.

« Les subrécargues, dit-il, des navires français qu'on enverra en Chine, auront, sans nul doute, pour instruction de composer leurs cargaisons de retour pour l'Europe, en y faisant entrer une certaine quantité de soies grêges, présumant que leurs armateurs se borneront à en fixer la quantité à rapporter, ainsi que les limites des prix que ces comptables ne devront pas dépasser, nous nous estimerions très heureux, si, par nos instructions, nous les mettions à même d'opérer avantageusement, en les prévenant contre les erreurs que pourraient commettre leurs subrécargues.

» Les armateurs français pourraient croire avoir assez fait, en donnant des instructions aussi vagues que celles qui se borneraient à indiquer la quantité à acheter, le maximum des prix à payer et la couleur des soies à acquérir.

» Qu'il nous soit permis de leur dire que les Anglais, moins favorisés que nous, puisque la Grande-Bretagne ne récolte pas de soie dans ses possessions d'Europe, se trouvant ainsi privés des belles soies blanches dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, ont continué d'acheter les soies blanches de Nankin; aussi ont-ils sur ce genre de commerce des connaissances qui les mettent à même d'opérer avantageusement.

» Les négociants, armateurs français, privés des notions nécessaires pour ne pas errer, achèteraient au hasard sur les marchés chinois, et ne trouveraient nul emploi en France des soies qu'ils auraient importées.

» Familiers avec les soies chinoises, les Anglais savent les distinguer les unes des autres, tandis que les subrécargues français les confondraient; il suffirait qu'on leur présentât des produits de cocons, pour qu'ils achetassent, sans se douter qu'il y a d'énormes différences entre telles et telles soies. Les Anglais, au contraire, connaissent les noms de toutes les soies qu'on leur présente à la vente sur les marchés chinois, en connaissent les propriétés et leur degré de perfection à la filature; ils savent fort bien distinguer une soie *Tzalée* d'une soie *Tzan*; indépendamment de leurs connaissances pratiques, ils trouvent un guide à peu près sûr dans le nombre de molteaux qui composent les moches; et comme les manufactures anglaises font une grande consommation de soies chinoises, les prix courants de Londres guident d'une manière sûre l'armateur anglais, traçant ses instructions.

» Le subrécargue français, ne possédant aucune connaissance sériégène, resserré dans des instructions vagues, ne pouvant apprécier le mérite ou les vices des soies qu'on lui présenterait à l'achat, se trouvant d'ailleurs en concurrence sur tous les marchés avec les Anglais, l'on peut supposer qu'il ne composerait sa cargaison que des rebuts de ses concurrents.

EMPLOI DE LA NOUVELLE Poudre DANS LES MINES.

Il faut être trois fois habile pour militer en matière de commerce avec les Anglais; aussi, dans la circonstance présente, si les Anglais pouvaient avoir une libre entrée dans le Céleste-Empire, ils y établiraient bientôt des factoreries avec des employés à résidence permanente, qui enlèveraient les meilleures soies chinoises; ils feraient plus, sans nul doute, ils instruiraient les naturels du pays dans l'art de filer leurs coccons d'après le système piémontais, en se réservant, néanmoins, l'avantage exclusif d'acheter les produits des filatures régénérées, ainsi qu'ils agissent en Italie, où la filature royale de San-Leccio près de Naples, et diverses filatures de Fossombrono (Etats-Romains) ne filent que pour eux.

Après avoir mis nos armateurs en défiance contre les achats en soie qui pourraient être faits par leurs agents, nous entrerons dans quelques détails qui pourront peut-être atténuer les erreurs qu'ils pourraient commettre.

Quand les subécargues français s'occuperont de former leurs cargaisons de retour, qu'ils soient bien convaincus qu'on leur offrira d'abord des soies jaunes et blanches en motteaux, sans être réunies en moches: ces soies auront été récoltées dans les environs de Canton, et seront très défectueuses de leur nature.

L'on trouve dans chaque lot (ballot), une parcelle de soie blanche, mais d'un blanc sale et grisâtre: ces soies dites de Canton, sont grossières, irrégulières, pleines de costes et de bouillons; nous engageons fortement les subécargues de ne pas s'en rapporter à l'apparence de ces soies; mais bien au contraire, d'en déplier un nombre de motteaux pris dans les diverses parties du lot, de les déplier dans la longueur de l'écheveau, de les tenir à deux personnes et de les écarter dans toute leur largeur; de placer la personne qui tiendra l'écheveau en regard du jour, de se placer eux-mêmes contre une fenêtre en sens contraire; ainsi placés, ils élèveront l'écheveau à hauteur du menton, tandis que l'autre personne l'abaissera jusqu'à sa ceinture; dans cette position, ils écarteront les fils de l'écheveau; alors, le jour plongeant sur lui, les subécargues découvriront les vices, du moins à peu près, que contiendra la soie, tels que costes, bouillons, inégalités et fils cassés.

L'on devra rebouter les soies qui présenteront de fortes colures aux endroits qui ont pressé les arêtes de l'asples, ou dévié de filature; ces colures proviennent de la pression sur les arêtes de la soie filée dans un temps humide, alors les fils se collent les uns contre les autres et occasionnent un fort déchet quand on soumet ces soies au dévidage.

Les soies de Canton sont trop grossières pour être employées dans nos tissus; l'on peut cependant les utiliser dans la fabrication des soies à coudre, en concurrence avec celles de la Turquie d'Europe et d'Asie; on peut les assimiler aux plus mauvaises soies des calabres, telles que planes et costes. On ne pourrait espérer de les vendre en France au-dessus de 30 fr. le kilog., avec un escompte de 13 p. 100 à déduire sur le prix.

Outre les vices que nous venons de signaler, ces soies en renferment un autre que nous ne devons pas négliger de faire connaître, vice qui est inhérent à leur nature; quand ces soies ont reçu les diverses mains-d'œuvre en crû, et qu'elles sont livrées à la teinture, toute la science chimique de nos teinturiers ne peut parvenir à faire prendre à ces soies de belles nuances en blanc, en rose, en bleu de ciel, enfin en couleurs tendres. La science chimique a également échoué en Angleterre; et teintes, ces soies ne produisent qu'une étoffe molle. Ce défaut est commun à toutes les soies du Bengale, comme à celles de Pondichéry.

Nous bornerons là nos observations sur les soies chinoises, quoique nous ayons encore beaucoup à dire; nous ne quitterons pas néanmoins la Chine sans dire quelques mots relatifs aux cargaisons d'exportation et d'importation; le commerce français pourra exporter à la Chine des toiles de coton, des draps, des montres, de la bijouterie, et beaucoup d'autres articles d'une vente facile et avantageuse; mais les retours ne seront pas sans embarras, tant pour le choix des articles, que pour réaliser utilement leur valeur, lors de leur rentrée en France.

Léon DE TEXTE.

(La suite au prochain numéro.)

On écrit de Stuttgart (Wurtemberg), le 2 novembre:

Jeuudi dernier, on a essayé, dans le tunnel de Laufen, qui se perce en ce moment, d'employer le coton explosif pour faire sauter des rochers.

Ces essais ont été exécutés sous la direction de M. le professeur Fehling, en présence des membres du conseil royal des bâtiments, et ils ont tous donné des résultats très satisfaisants.

On a remarqué que l'effet de l'explosion est plus grand lorsque l'excavation faite dans la pierre est destinée à recevoir le coton explosif est étroite et très profonde, ce qui s'explique, parce que la quantité de coton nécessaire pour opérer l'explosion forme un volume de beaucoup plus grand que celui de la poudre, de sorte que lorsque le trou pratiqué dans la pierre n'est pas profond, le coton que l'on y introduit déborde. Il faut même que l'excavation dans la pierre soit non seulement profonde et étroite, mais même plus large en bas qu'en haut.

Pour déterminer l'explosion, il suffit d'une quantité de coton d'un poids huit ou dix fois moindre que celui de la poudre. Ainsi, bien que la livre de coton explosif coûte ici quatre fois plus que la livre de poudre, il y a économie d'argent à s'en servir.

Le coton explosif procure encore un autre avantage dans l'emploi dont il s'agit, c'est que l'on peut travailler immédiatement après que l'explosion a été opérée, tandis qu'en employant la poudre, les lieux où l'on a fait sauter les rochers, lorsqu'ils sont souterrains, se trouvent encore pendant plusieurs heures après l'explosion remplis de fumée, ce qui n'est pas le cas avec le coton explosif, qui ne produit que peu ou point de fumée.

Petite Correspondance.

A. M. E. C. à Paris, rue de Cléry, 37. — Nous attendons toujours les Ech. de la Réf. et du Nat. que l'on nous a promis.

A. la D. P., rue de Beaune, 2, à Paris. — Suspendez provisoirement l'ab. de M. Pomm., cours Morand, 3, à l'ent. Un de nos bons amis vous visitera bientôt.

A. M. C. à Granieu-Merci. — Vous avez droit à l'ab. Nous vous écrir. au sujet de v. art.

A. M. L. à la Croix-Boussé. — J'ai tenu ma promesse; allez chez le p., et venez donc me voir.

A. Mad. E. de C., à Grenoble. — Dès que le tir. sera terminé, nous aurons l'honneur de vous adr. cent exempl., suivant nos traités. Ne nous oubliez pas.

A. M. R., à Sigville. — Les nouv. que nous avons reçues sur votre s. ne sont point satisfaisantes. Ecrivez-nous pour nous rassurer.

A. M. C., à Châlon-sur-Saône. — L'Avenir remplace l'Echo. C'est sans doute parce que vous l'ignoriez, que vous avez ref. à la p. Nos compliments à M. F.

Fonds Français et étrangers, au comptant.

Table with 2 columns: Fonds Français et étrangers, au comptant. Lists various financial instruments like Banque Belge, Lots d'Autriche, etc., with their respective values and interest rates.

Bulletin de la Bourse de Paris, du 19 novembre 1846.

Les fluctuations ont été brusques et nombreuses, et la lutte a été très-vive pendant la bourse; cependant la hausse a fini par l'emporter, et les derniers cours étaient très fermes, tant sur la rente que sur les actions de chemins de fer. On a parlé d'un arrangement entre les compagnies de Lyon et du Nord pour ajourner le versement de la dernière de ces compagnies. Avant la bourse on était à 81. Le 5%, qui avait fermé hier à 81 25, était tombé ce matin à 80 90 à la lecture d'un article du Journal des Débats. Les cours étaient offerts au début à 81. On a fléchi à 81 90. On reste à 81 50. Le 5%, qui était hier à 116 50, a fléchi au début à 116, a repris à 116 50, fermé à 116 50. Au comptant, le 5% a monté de 15 c. à 116 40. Le 5% a fait 81 et 81 50. Après la bourse, on faisait 81 90. La caisse était sans variation à 1215; comptoir Ganeron 1135, caisse Baudou 500, caisse hypothécaire 317 50, Vieille-Montagne 6325, obligations de la ville ont fléchi de 2 50 à 1387 50. L'emprunt belge 1840 a fléchi de 1/4 à 92 1/2, celui du Piémont de 5 fr. à 1205, belge 1842

sans variations à 101 3/4, romaines à 99 3/4, ducats à 102. Les actions du Nord ont fait 610 et ont repris à 622 50, Orléans 1190 et 1195, Rouen 847 50 et 843, le Havre 620, Bordeaux 635 et 640, Strasbourg 475, Lyon 495 75 et 500, Vierzon 560, Bâle 215 et 217 50.

Il n'y avait pas d'affaires en dehors du parquet sur les définitives. Bourse de Londres du 19 novembre: Consolidés Ouv. 94 5/8 3/4; Fermés idem. Espagne: actif 2 7/8; 3% 37; Pass. 5 5/8; Portugais 57 1/2; Hollandais 4% 91 3/4; 2 1/2 0/0 59. Chemins de fer: Rouen 50; Orléans 48; Bâle 9; Havre 27; Boulogne 2 1/4 exsiv; Bordeaux 1 3/4; Strasbourg 1 de perte; Nantes 1/4 de perte; Lyon 1 1/4 de perte. Vierzon 2 3/4 de perte. Grand Nord 9 3/4 10 10 5/8 9 1/8 10.

MADRID, 15 novembre. 3 0/0 54 1/4; il y pap. 3 0/0 21 1/4 arg.; il y a pap. à 21 3/4. Coupon 20. Dette sans intérêt 6 3/4 arg. Changes: Londres, 56 5/8 arg.; Paris 15 1/8.

Table with 6 columns: Premier cours, Plus haut, Plus bas, Dernier, Du comptant à la liquidation, Liquidation à l'autre. Rows for Fin courant and Fin courant.

Chemins de fer.

A terme.

Table with 3 columns: COMPANT, Dernier. Lists various railway lines like St-Germain, Versailles, Orléans, etc., with their respective prices.

AVIS.

Direction des Postes de Lyon.

D'après l'ordre de M. le Directeur général des Postes, le courrier de Lyon pour Mulhausen et Strasbourg sera expédié désormais à neuf heures du matin, à partir du mardi 24 novembre courant.

Publications utiles et populaires

De la librairie de J.-J. Dubochet, Lechevalier et Comp., rue Richelieu, 60, à Paris.

A nos lecteurs.

La librairie parisienne ne parait pas devoir être très féconde cet hiver. On n'annonce qu'un petit nombre d'ouvrages importants, parmi lesquels figure, sous le titre de PATRIA, un livre depuis longtemps préparé par les savants auteurs d'UN MILLION DE FAITS, et qui est lui-même le million de faits relatifs à la France. Les mêmes éditeurs, J.-J. Dubochet, Lechevalier et Comp., entrent avec tant de succès dans la voie des Publications utiles et populaires, mettront en vente presque en même temps la première livraison d'une collection de CENTRALITES sur les sciences, les arts, les lettres et l'industrie; chaque livraison avec des gravures dans le texte, contenant la matière de plus de cinq feuilles ordinaires, compose un traité et se vend 25 centimes. Les noms les plus considérables dans la science concourent à la rédaction de cette collection, dont le titre principal indique le but: INSTRUCTION POUR LE PEUPLE. Il était publié à Edimbourg, sous le titre d'Information for the people, un ouvrage du même genre, qui s'est vendu en Angleterre à 100,000 exemplaires. Il semble que l'ouvrage français se soit inspiré de l'intention utile de l'ouvrage anglais; puisse-t-il obtenir la même fortune! Nous le souhaitons pour ceux auxquels il est destiné.

Ecrire franco à l'adresse ci-dessus. On peut également s'adresser aux principaux libraires de notre ville et de notre département.

Lyon, le 25 novembre. — Le Gérant, REYNIER.

Imprimerie de J.-M. BAJAT, cours de Brosses, 8, à la Guillotière.

L'ART DU LIQUORISTE

Mis à la portée de tout le monde, par J. DUMONT, ancien liquoriste, en vente chez l'auteur seulement, RUE DU PLAT, 7, A LYON.

Avec ce recueil de 250 recettes simples et éprouvées, l'auteur garantit que la personne la moins expérimentée peut fabriquer sans ustensiles les liqueurs de toutes qualités, l'absynthe, le kirch, le vermouth, le cognac, la Grande-Chartreuse, les vins de Champagne mousseux, de Bordeaux, d'Alicante de Madère, de Malaga, vin muscat de Frontignan, le Lacrima-christi; un vin de ménage et la bière à cinq centimes, les ratafias et liqueurs de ménage, vins de fruits, sirops, gelées, confitures, raisinés de fruits et de légumes, vinaigres et limonades gazeuses et autres articles très utiles.

SQUIRRE ET CANCER

DE TOUTES LES PARTIES DU CORPS GUÉRIS

SANS OPÉRATION ET SANS DOULEUR.

Par l'ingénieux traitement d'un médecin étranger qui sera présent à toutes les consultations. On peut donner connaissance de plusieurs cures obtenues. — On traite avec un égal succès les paralysies et les maladies chroniques en général. — S'adresser, de 11 à 3 heures, au cabinet de consultation de M. GIVAUDAN, médecin, à Lyon, place des Jacobins, 13, au 1er.

VERNIS CONSERVATEUR

DE FESCH, FERBLANTIER,

Rue Royale, N° 22, à Vaise.

Le seul de tous les Vernis qui résiste d'une manière puissante à la chaleur la plus intense, et préserve de la rouille le fer et le cuivre. — L'inventeur se charge lui-même de l'application de son procédé. Grand Dépôt de FOURNEAUX-SUISSES et de CORNETS de poêle.

MAISON DE CONVALESCENCE ET DE SANTÉ

tenue par Mad. MOLOZAY, née PERRAUD, ex-herboriste, et dirigée par le docteur BLANC, située au pont d'Ecully, lieu pittoresque, bois, prairies, salle d'ombrage, ruisseau traversant le clos, eau de source abondante. Les soins les plus exacts seront administrés par madame elle-même. S'adresser, pour les conditions, au magasin d'herboriste, rue de la Préfecture, 2, de midi à deux heures.

POUR FERMIER, dans un clos de plus de 2 hectares, on demande deux jeunes gens, homme et femme. — S'adresser rue Montauban, n° 37, à Lyon.

Maison d'Accouchement

tenue par Mme THEVENET, maîtresse sage-femme, et dirigée par M. COQUAZ, médecin accoucheur. Cet établissement est spécialement destiné pour les pensionnaires. Il leur offre tous les soins que leur position peut désirer. On y saigne, vaccine, et donne des consultations tous les jours de deux à quatre heures du soir, rue de la Gerbe, 3, au 3me, à Lyon.

MAGASIN DES 25,000 ROBES,

Quai St-Antoine, 18.

Le propriétaire de cette maison a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir pour la saison d'hiver un grand choix d'indiennes, tissus, napolitaines, stoffs, satins, laine, alpaga et mérinos; forte partie de châles tartans, cravates et foulards.

Il existe continuellement une exposition de 1,800 robes coupées d'avance, toutes différentes les unes des autres, marquées et étiquetées en chiffres connus.

Les marchands obtiendront un escompte.

Ferblanterie.

FESCH, ferblantier-pompier, rue Royale, 22, à Vaise, se recommande par toutes sortes d'ouvrages de bâtiments, soit ferblanc, cuivre, zing, plomb et tôle, tous bien conditionnés. On trouve chez lui un assortiment de baignoires, bains de siège, cylindres à louer en toute saison. Le tout à des prix très modérés.

ON DEMANDE pour femme de chambre une personne de 30 ans. On préfère qu'elle n'ait pas servi. — Ecrire, avec détails, à M. Martial de St-André, à Villeneuve-lès-Avignon.

Par brevet d'invention.

(Sans garantie du gouvernement.)

Approuvé par MM. les Fabricants de Lyon.

BATTANT INVARIABLE DE MERIE

pouvant s'appliquer à tous les articles.

On peut le voir travailler chez l'inventeur, rue Bouteille, 15; et chez MM. Masson, rue Bodin, 6; Métral, Pierre-Plantées, 4; Govaquer, rue des Fantassins, maison Flavian; Dinan, rue Imbert-Colomès, 3; Donzel-Millet, rue des Capucins, 6; Cornaton, rue de Sève, 6; Mallet, cours d'Herbouville, 21; Carrier, rue Ste-Elisabeth; Toucheboeuf, rue Pouteau, 3, etc., etc.

GUERISON

MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES ou ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goutte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et toute acreté ou vice du sang et des humeurs.

PAR LE SIROP DÉPURATIF VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE ET DE SÉNÉ.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharm.

Publié par ordre exprès du Gouvernement.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

PRIX: 5 fr. le flacon.

S'ADRESSER A LYON, A LA PHARMACIE

Rue Palais-Grillet, 23.

AVIS.

Assortiment d'oignons à fleurs de Hollande, de divers genres, nouvellement reçus; graines, potagères et de fourrage, etc., dans le magasin, place de la Platière, 7, à Lyon. (30)

Menuisier, fabricant de parquets.

CHARROIN, avenue de Vendôme, 13, en face du monument des Martyrs; aux Brotteaux-lès-Lyon, fabrique et place les objets de son art; garantit à MM. les propriétaires son ouvrage et son exactitude. (16)

PAR BREVET D'INVENTION

Sans garantie du gouvernement.

Seule et unique découverte pour la chaussure imperméable à l'eau. Ce genre de chaussure, quoique aussi légère et élégante que celle ordinaire, non seulement garantit les pieds contre toute espèce d'humidité, mais encore les maintient dans une douce chaleur, avantage si précieux pour la santé. — S'adresser chez M. Monnier, bottier, place St-Vincent, 8, à Lyon. (31)

HOTEL D'AVIGNON,

rue Mercière 36, au centre du commerce près des bateaux à vapeur du Rhône, des messageries du Midi et du chemin de fer.

Cuisine bourgeoise, dîners à 1 f. 25 c. et à la carte.

AVIS AUX VOYAGEURS. On loue des chambres au jour et au mois. On peut sonner, le concierge ouvre à toute heure de la nuit. (2)

Ecole de Théorie pratique

pour la fabrication des étoffes de soies, dirigée par J.-V. JANTET, petite rue des Feuillants, 4, à Lyon. — Cet établissement se recommande toujours par les plus grands soins apportés à l'instruction des élèves. (8)